

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023/03 à N° 2023/20

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le deux février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt sept janvier deux mille vingt et trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Isabelle CAMBIER - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Joffrey LEROY - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Valéria GRASSELLI - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Romain FYVEY - M. Vincent DHELIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEMIERE
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC
Monsieur Vincent DHELIN a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 2 février 2023

DELIBERATION

2023/19 - MISSIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMES ET DE LOMME - APPEL D'OFFRES OUVERT - DELIBERATION MODIFICATIVE.

La délibération n° 22/439 du 30/09/2022 a autorisé le lancement d'un appel d'offres permettant la réalisation des missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Conformément aux articles R. 2162-2, R. 2162-4 2°, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec maximum, d'une durée initiale de deux ans, reconductible une fois pour une période de deux ans.

Cette délibération modifie l'allotissement du marché. Le marché sera alloti en deux lots :

- Lot 1 : relevés topographiques 2D,
- Lot 2 : relevés de maquettes numériques (BIM).

Le montant maximum en € HT par période de 2 ans est réparti comme suit :

- Lot 1 : 600.000 € HT montant maximum par période,
- Lot 2 : 200.000 € HT montant maximum par période.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir par M. le Maire après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 21, 23 (investissement) et 011 (fonctionnement) selon les opérations à réaliser.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 14 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.